

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

| Arrivées à | Départs de | Arrivées à | Arrivées à |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| CAHORS | CAHORS | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT |
| 11 h. 10 ^m matin. | 5 h. 10 ^m matin. | 6 h. 53 ^m matin. | 10 h. 12 ^m matin. |
| 5 » 7 » soir. | 1 » 20 » soir. | 2 » 55 » soir. | 3 » 56 » soir. |
| 9 » 41 » » | 5 » 40 » » | 7 » 24 » » | 8 » 46 » » |
| | | | AGEN |
| | | | 10 h. 28 ^m matin. |
| | | | 4 » 22 » soir. |
| | | | 9 » 24 » » |
| | | | PÉRIGUEUX |
| | | | 10 h. 45 ^m matin. |
| | | | 5 » 51 » soir. |
| | | | 10 » 54 » » |
| | | | BORDEAUX |
| | | | 4 h. 27 ^m soir. |
| | | | 10 h. 19 — 11 h. 17 soir. |
| | | | * * * |
| | | | PARIS |
| | | | 12 h. 45 ^m matin. |
| | | | 4 » 39 » » |
| | | | » 4 » soir. |

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 25 Janvier.

La Chambre des députés a tenu, lundi, une séance consacrée à des questions d'affaires. Elle a eu raison de prendre en considération une proposition de M. Hugot, qui dégrèverait de la taxe sur les chevaux et voitures, en partie du moins, diverses catégories de contribuables. Tel n'était pas l'avis de la commission d'initiative chargée d'examiner cette proposition, et tel ne paraissait pas non plus être l'avis de la Chambre au commencement de la séance. Mais on a pensé que la commission du budget, à laquelle la proposition serait renvoyée, pourrait examiner avec M. le ministre des finances les modifications qu'il serait utile de faire.

C'est, du reste, dans les commissions que les principaux intérêts se débattent en ce moment, pour arriver bientôt au grand jour de la discussion.

Ainsi la commission du budget, dont les pouvoirs continuent jusqu'à la nomination prochaine de la commission nouvelle, a tenu une importante réunion. On sait que par un projet de loi en date du 11 novembre dernier, le ministre des finances avait proposé d'abaisser de 25 à 20 et de 15 à 10 centimes le port de toutes les lettres circulant en France et en Algérie. La commission, allant plus loin que le Gouvernement dans cette voie, a décidé de réduire les taxes dont il s'agit, à partir du 1^{er} juillet prochain, au prix uniforme de 15 centimes, aussi bien pour les lettres circulant en France et en Algérie que pour celles qui sont distribuables de bureau à bureau; d'assujettir toutes les lettres à destination de l'étranger à un port de 25 centimes; enfin d'établir une taxe uniforme de 10 centimes pour toutes les cartes postales circulant en France et en Algérie. La même commission propose des réductions analogues pour le transport des journaux par la poste, et elle a décidé, en outre, de demander l'abaissement du poids minimum imposé jusqu'ici pour leur transport en ballots.

Une troisième commission délibère sur les chemins de fer, une quatrième sur les sous-officiers. Tout le monde sait que le manque de sous-officiers constitue une des plus sérieuses difficultés de notre réorganisation militaire.

Pour les autres projets de loi qui figurent à l'ordre du jour, nous remarquons celui qui a pour but l'organisation des services hospitaliers de l'armée dans les hôpitaux mili-

taires et dans les hospices civils. Voici le résumé sommaire de ce projet de loi;

Il existe aujourd'hui quarante-quatre hôpitaux militaires. Ils ne suffisent plus aux nécessités du service. Toutefois, l'état actuel de nos finances nous commande d'éviter ou d'ajourner les créations nouvelles. C'est sous l'empire de cette considération que le gouvernement propose d'utiliser pour l'armée les hôpitaux et les hospices civils, en y créant, dans chaque garnison, des salles militaires.

Dans ce nouveau système, on ne conserverait que les hôpitaux militaires de Paris et de Lyon, les hôpitaux militaires régionaux et les hôpitaux militaires thermaux. Tous les autres seraient supprimés, ce qui permettrait au gouvernement de réaliser une importante économie sur les services hospitaliers de l'armée.

La commission dont M. Marmotan est le rapporteur, a modifié le projet du gouvernement en conservant les hôpitaux militaires régionaux: elle exige de plus qu'ils soient dégagés de tout élément civil.

Ces questions, et tant d'autres qui demeurent à l'étude, sollicitent l'examen de nos législateurs et réclament de promptes solutions. L'opinion ne demande pas aux Chambres des discours éloquentes, des émotions de tribune; le pays, devenu plus sage et plus pratique à la suite de tant de bouleversements, dans lesquels les témérités de la parole et les excitations oratoires ont eu leur part de responsabilité, exige aujourd'hui des actes, mais des actes éclairés qui, suivant l'expression de la *Liberté*, facilitent sa marche progressive vers le développement de sa prospérité, en lui assurant la paix intérieure et extérieure.

Il est bien entendu que les commissions dont nous venons de parler, pas plus que les commissions antérieures, ne comptent pas un seul député bonapartiste. La tâche des députés bonapartistes consiste uniquement à rester en dehors de tout.

LES RECETTES BUDGÉTAIRES

Le *Journal officiel* publie le tableau des recettes budgétaires pendant l'année écoulée. En comparant le produit des impôts et revenus indirects avec les évaluations budgétaires correspondantes, on trouve un excédant total de 153,276,000 fr. au profit des recouvrements effectués. Les excédants les plus considérables portent sur les droits d'enregistrement, de greffe, d'hypo-

thèques, etc.; sur les droits à l'importation, où nous remarquons une plus value notable à l'article sucres étrangers; sur les droits des boissons; sur la vente des tabacs; la comparaison entre les recouvrements de 1876 et ceux de 1875 pour les tabacs donne au profit de 1876 un total de 37,386,000 fr. La situation est bonne, on le voit, mais il n'en faudrait pas conclure que toutes les expériences financières puissent être tentées impunément sur un budget trop chargé pour ne pas rester longtemps encore très délicat.

Aussi comptons-nous, ainsi que le demande le *Temps*, que les idées de prudence et de prévoyance prévaudront dans les bureaux qui vont être chargés de désigner la commission du budget de 1878.

Et dire que la feuille bonapartiste de Cahors ose nous parler du marasme des affaires. Les chiffres viennent de répondre d'une façon écrasante. Il est entré dans les caisses publiques, en 1876, plus de 153 MILLIONS de plus qu'en 1875. Vit-on jamais une telle progression et une manifestation plus complète de la confiance de la Nation?

UNE IMPOSSIBILITÉ

Comment l'Empire pourrait-il revenir?

— Par une nouvelle expédition de Strasbourg? Par une nouvelle expédition de Boulogne? L'espérer, ce serait oublier la triste fin de ces deux criminelles tentatives, aboutissant à l'évasion de Ham.

Par une nouvelle élection du 10 décembre 1848? Le croire, ce serait ignorer la Constitution du 25 février qui a supprimé l'élection directe du président de la République pour la remplacer par un autre mode d'élection qui consiste à le faire nommer tous les sept ans, non plus par la majorité de tous les électeurs de France, mais par la majorité d'une Assemblée nationale de 833 membres, composée des 300 sénateurs et des 533 députés réunis et votant ensemble à cet effet.

Par un nouveau coup d'Etat? Mais un coup d'Etat, un 18 brumaire, un 2 décembre, on le tente pour soi au péril de son honneur et de sa vie; on ne le tente pas pour le compte d'autrui.

Non, non, le retour de l'Empire n'est pas possible, et le fut-il qu'il ne serait pas désirable; car, au dehors, il ne pourrait être que la revanche de Sedan, la suppression en France de toutes les libertés recouvrées et le rétablissement inévitable de l'odieuse régime des commis-

sions mixtes, car ce retour de l'Empire n'aurait pas lieu sans une résistance désespérée de la part des Républicains.

Le retour de l'Empire, je n'hésite pas à le déclarer, serait le plus grand malheur qui pût arriver à la France.

Emile DE GIRARDIN.

LE 21 JANVIER

Le service religieux annuel à la mémoire du Roi martyr, a été célébré à la Chapelle expiatoire. Jamais cette cérémonie imposante n'avait réuni jusqu'ici une aussi nombreuse affluence de fidèles.

Dès huit heures du matin, c'est-à-dire dès l'ouverture des portes, une foule recueillie se pressait sous la voûte de la chapelle. A cette première messe assistait M. le duc de Nemours. M^{me} la duchesse de Chartres s'y était fait également représenter.

M^{me} la duchesse de Madrid a pris place au premier rang des assistants à la messe de dix heures.

Mentionnons après ces hautes personnalités, M^{me} de Ladmirault, femme du général gouverneur de Paris; M. le général de Geslin, commandant la place.

Un peu avant dix heures, un mouvement extraordinaire régnait autour du monument. Les arrivants se multipliaient, et, pendant plus d'une heure, l'enceinte du petit jardin précédant la Chapelle s'est trouvée remplie de fidèles, forcés, faute de place d'attendre les messes suivantes. Il faisait un froid très vif; l'air était humide et glacial; pas un des assistants cependant n'a songé à se retirer, et on a admiré la constance d'une pauvre femme, bien modestement vêtue, en bonnet et en châle de coton, qui supportait stoïquement cette température, immobile et pour ainsi dire sans en avoir conscience.

La Convention, qui jugea Louis XVI, se composait de 749 membres: 15 étaient absents par commission, 7 malades, 1 sans cause, 5 s'abstinrent de voter. La majorité était de 361; le nombre de conventionnels qui votèrent la mort fut de 362 voix, soit une majorité d'une demi-voix.

Sur cinq membres qui s'étaient récusés, quatre au moins étaient favorables à Louis XVI: Morisson, qui avait soutenu la thèse absolue de l'inviolabilité royale et avait demandé qu'il fut alloué à Louis, après son bannissement, une pension de 500,000 francs; Noël, qui s'était abstenu pour un motif tout à fait individuel, mais qui montre jusqu'à sa proscription, en octobre

1793, les sentiments les plus humains; Chevalier et Debourges, qui s'étaient déclarés partisans de l'appel au peuple.

Parmi les 361 votants pour la mort sans restriction, il y avait cinq commissaires aux armées arrivés dans la nuit et qui étaient notoirement connus pour n'avoir pas assisté aux débats, puisqu'ils étaient absents depuis plus d'un mois.

Voilà la prétendue majorité qui a condamné Louis XVI.

Or, sait-on ce que sont devenus ces 361 juges qui condamnèrent à mort un roi de France? — 56 d'entre eux furent guillotins et expièrent leur vote, atteints par leurs propres collègues de la Convention, des républicains et des régicides comme eux; — 20 furent proscrits ou périrent de mort violente; un certain nombre devinrent fous. Enfin 93 de ces juges, qui trouvaient le joug de Louis XVI odieux, s'empressèrent, au nom de la liberté, au nom de leur incorruptibilité, au nom de leurs principes républicains, de solliciter des fonctions de l'empire et se firent nommer chambellans, comtes, barons, sénateurs, préfets de Bonaparte.

(Gazette de France.)

INFORMATIONS

Les Chemins de Fer

M. de Saint-Paul, député de l'Ariège, a déposé, à la commission des chemins de fer, un amendement tendant à créer un septième réseau qui comprendrait les lignes des Charentes, de la Vendée, et quelques autres situées dans la même zone territoriale. Par ce même amendement, M. de Saint-Paul propose de concéder immédiatement à une compagnie, dont il désigne les principaux administrateurs, nous assure-t-on, ce septième réseau.

C'est un peu se presser; nous ne disons point que la création d'un septième réseau, dans certaines conditions, ne soit pas chose possible, — c'est une question à examiner; — mais nous disons que proposer d'ores et déjà de concéder à tels ou tels ce réseau qui n'existe pas encore, c'est se presser beaucoup et montrer, pour des compagnies à former, une trop grande sollicitude. Il y a, avant d'en venir là, bien des questions à examiner et bien des problèmes à résoudre.

On sait que M. le ministre des travaux publics, accompagné de deux députés, du directeur des

chemins de fer au ministère des travaux publics et de quelques ingénieurs, est allé dernièrement en Hollande dans le but d'étudier le régime des chemins de fer dans ce pays. Le *Journal officiel* publié à ce sujet une note qui a pour objet d'exposer les faits qui ont été constatés dans ce voyage.

Un certain nombre des chemins de fer néerlandais sont affermés à une société d'exploitation; or, la note du *Journal officiel* constate que ce système offre de graves inconvénients et ne saurait être introduit en France.

Le capital de la société d'exploitation des chemins de fer de l'Etat néerlandais ne dépasse pas 40,000 fr. par kilomètre. De pareilles compagnies ne peuvent avoir cela est évident, un crédit comparable à celui des compagnies anglaises et françaises.

Leur capital insuffisant n'a aucune élasticité pour résister à une secousse financière, et, en cas de crise, au lieu de venir par leur crédit soutenir celui de l'Etat, elles lui demanderaient au contraire de nouveaux secours et ajouteraient à ses embarras.

L'importation en France du système de concession des voies ferrées à des sociétés fermières ne seraient-elle pas également préjudiciable à l'Etat et au public? Cela ne semble pas douteux. Nous avons vu en effet qu'il laisse à l'Etat le soin d'emprunter toutes les sommes nécessaires pour la construction du chemin, tandis que dans le système français, et notamment d'après les conventions soumises en ce moment à la Chambre des députés, la majeure partie des frais d'établissement reste à la charge de la compagnie. Toute concession de chemin de fer constitue une véritable association entre l'Etat et la compagnie concessionnaire, et il est évident que plus l'apport de la compagnie est considérable, plus l'Etat a de garanties pour obtenir une bonne gestion.

Quant au public, il demande aux chemins de fer des facilités de transport ou, en d'autres termes, des tarifs aussi abaissés que possible. Or, nous avons vu qu'en Hollande les tarifs de la société fermière sont plus élevés que ceux des anciennes compagnies hollandaises, lesquelles ont déjà leurs tarifs plus élevés que les compagnies françaises.

A quelque point de vue que l'on se place, il est difficile d'apercevoir les avantages que pourrait présenter dans notre pays l'application d'un système dont l'origine est due, en Hollande, à des circonstances administratives, politiques ou économiques qui ne se rencontrent pas chez nous.

L'unanimité de l'avis du Grand-Conseil national turc, rappelle une anecdote politique qui a déjà quelques années de date. Le khédive, lui aussi, avait institué une assemblée de notables. Le jour où eut lieu la première séance, on dut expliquer aux membres de cette assemblée, que dans toute réunion de ce genre il y avait une droite, qui était pour le gouvernement, et une gauche, qui était contre le gouvernement.

Puis on invita les notables à choisir librement leur place. Aussitôt l'Assemblée tout entière passa à droite. Cela ne faisait pas l'affaire du khédive, qui voulait avoir l'air d'être en face d'une assemblée sérieuse et indépendante. Il lui fallait une opposition. Il demanda qu'on en créât une. Il fallut littéralement réquisitionner quelques notables que l'on décida à siéger à gauche, en leur expliquant que cela était agréable au khédive.

Voilà ce que c'est que l'opinion publique en Orient. Il y en a peut-être un peu plus à Constantinople qu'au Caire. Mais il faudra de longues années

de constitutionalisme pour qu'elle y devienne un quatrième pouvoir.

On a beaucoup parlé de la mise en non activité du général Maurice, le même qui avait, au cours d'un dîner chez Mgr l'évêque d'Arras, porté un toast en faveur du rétablissement du crédit des aumôniers militaires.

C'est positivement sur sa demande que le général Maurice a été mis au cadre de réserve pour cause de santé. Du reste, le général Maurice a été remplacé par le général Loysel, sénateur, qui fut rapporteur de la loi rétablissant les aumôniers militaires.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE.

Nous apprenons avec plaisir que M. Sarcos, commis principal des postes, à Cahors, vient d'être élevé, sur place, à la deuxième classe.

Aux termes des instructions de M. le ministre de la guerre, en date du 22 décembre 1876, les familles des candidats au Prytanée militaire devront faire inscrire leurs enfants à la préfecture du département où elles résident, du 15 au 30 juin prochain, terme de rigueur.

Les examens auront lieu dans le courant de juillet.

Les candidats devront être âgés de plus de dix ans, et en compter moins de douze au premier octobre, époque unique des admissions.

Les places gratuites ou demi-gratuites ne peuvent être concédées qu'aux fils d'officiers servant encore ou ayant servi dans les armées françaises, aux fils des officiers de la garde nationale mobile tués ou retraités par suite de blessures, ou à ceux des sous-officiers de l'armée ou de la garde nationale mobile morts au champ d'honneur.

L'instruction pour l'admission au prytanée militaire est déposée à la préfecture du Lot, où elle sera communiquée aux personnes qui en feront la demande.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 15 janvier 1877.

Extrait du procès-verbal.

M. L. Combarieu, secrétaire-général, dépose :

- 1° Les publications de plusieurs sociétés correspondantes ;
- 2° Deux mémoires de M. Sawicki sur les cyclones, les taches et les protuberances solaires.

M. Plantade, imprimeur, et M. Petit, directeur de la Société d'assurances le Lot, sont admis membres résidents.

M. Hamilton, ancien paléographe des archives royales de Londres, est admis membre correspondant.

M. Malinowski donne lecture d'une monographie des édifices du lycée de Cahors.

Ces bâtiments se composent de deux anciens établissements : le couvent des Cordeliers à l'ouest, et le collège des Jésuites à l'est.

M. Malinowski passe d'abord en revue ce qui concerne la fondation de ces deux établissements et leurs transformations. Il passe ensuite à la destination successive, l'architecture et la description des différentes pièces qui composent actuellement le lycée de Cahors.

A la suite des réductions opérées de concert par le Sénat, la Chambre des députés et le général Berthaut, ministre de la guerre, sur les crédits affectés à l'aumônerie militaire, le

nombre des aumôniers titulaires et auxiliaires ont été fixés ainsi qu'il suit :

Il n'y aura plus que onze aumôniers titulaires affectés aux garnisons de Bourges, de Montpellier, de Saint-Etienne, de Courbevoie, d'Arras, de Blois, de Langres, et aux casernes du Prince-Eugène, de l'Ecole-Militaire, de Reuilly et Napoléon, près l'Hôtel-de-Ville.

Des aumôniers auxiliaires seront au nombre de 132.

Le 17^e corps d'armée, dont le département du Lot fait partie, comprendra cinq aumôniers, et la ville de Cahors est désignée pour l'un d'eux.

La *Semaine catholique* de Toulouse dit que la fondation de l'Université libre à établir dans cette ville est l'objet de toutes les préoccupations des fidèles.

MM. les curés de Toulouse se sont réunis, vendredi, pour concerter leur mode de souscription. Chacun d'eux s'est engagé pour deux actions, sauf à s'imposer, dit la *Semaine catholique*, de plus grands sacrifices si l'avenir le réclame.

Les cadurciens ont pu voir le 23 janvier, à 8 heures 1/2 du soir, un cercle irisé entourant le disque de la lune. Ce phénomène est connu en physique, sous le nom d'arc-en-ciel lunaire ou de *halo*; il est attribué à une refraction des rayons lumineux dans les petits cristaux de glace qui se forment quelquefois dans les hautes régions de l'atmosphère. La présence de ces glaçons dans les couches supérieures de l'air annonce le plus souvent un grand refroidissement dans les régions inférieures. Ce *halo* semble donc nous augurer un froid plus intense pour la fin de cette semaine et peut-être pour les jours suivants.

On constate un abaissement persistant de la température depuis quelques jours. Le temps s'est mis au froid dans la soirée de samedi. Les nuits ont été signalées par une forte gelée blanche, et dans ces dernières journées le thermomètre ne s'est pas élevé à plus de 5 degrés au-dessous de zéro.

On écrit de St-Céré :

Le 16 du courant, à midi, on a retiré de la rivière, à quatre mètres en amont de la passerelle du floirail des bœufs, le corps du nommé Moncany, Antoine, âgé de 60 ans, savetier, né et domicilié à St-Céré.

Transporté à son domicile, M. Brun, docteur-médecin, a constaté que la mort était accidentelle et qu'elle devait remonter de la veille.

On annonce que l'*Ami Fritz* doit commencer aujourd'hui, par Versailles sa tournée, sous la direction de M. Charles Masset. De Versailles, il se dirigera sur l'Ouest et le Centre. Espérons que Cahors sera compris dans son itinéraire.

M. Masset est chargé du rôle de Fritz Kobus, rempli à la Comédie-Française par M. Febvre; M. Sully de celui du rebbe David, créé par M. Got.

La pièce d'Eckmann-Chatrion sera, dit-on, jouée avec un bon ensemble et montée avec beaucoup de soin. Sont du voyage : un carisier, une fontaine à eau naturelle, un buffet, du linge, de l'argenterie, enfin tous les costumes et accessoires identiques à ceux du Théâtre-Français.

On lit dans l'*Echo de la Dordogne* :

« Un terrible accident vient d'avoir

lieu à Mareuil. Dimanche dernier, le sieur Louis Tullier, ferblantier, avait placé devant sa porte, dans la rue de Rodeau, un fût ayant contenu du pétrole. Deux hommes de la campagne, désirant l'acheter, demandèrent au ferblantier le moyen d'enlever à ce fût l'odeur du pétrole. Tullier leur répondit qu'ils n'avaient qu'à le défoncer et à y mettre le feu.

Le sieur Petit, qui les écoutait, eut la malheureuse idée de faire passer une allumette enflammée par le trou du robinet. Presque aussitôt une violente détonation se produisit, les douves du fût volèrent en éclats et renversèrent Petit et Tullier. Ce dernier se releva légèrement contusionné, mais Petit resta à terre sans connaissance, et les voisins l'emportèrent dans cet état à son domicile. Ce malheureux avait l'arcade sourcilière gauche fracturée. Malgré les soins de M. Beausse, médecin à Mareuil, qui appela immédiatement par dépêche M. Delisle, médecin à Périgueux, pour le seconder dans l'extraction de l'os fracturé, Petit a succombé le lendemain.

LYCÉE DE CAHORS.

Compositions du 14 au 19 janvier.

Mathématiques élémentaires. Mathémat. — 1 Couture; 2 Souques

Mathématiques préparatoires. Version lat. — 1 Corn; 2 Pascalie.

Philosophie. Dissertat. franç. — 1 Cantarel; 2 Bugat.

Rhétorique. Discours latin. — 1 Nouvelles; 2 Albert.

Second. Thème latin. — 1 Valat; 2 Bousquet.

Troisième. id. — 1 Tailhade; 2 Barbier.

Quatrième. Orthogr. — 1 Maratuech; 2 Rossignol.

Cinquième. id. — 1 Bariéty; 2 Tinel.

Sixième. id. — 1 Appert; 2 Mercier.

Septième. Thème latin. — 1 Prunieras; 2 Caviolle.

Huitième. id. — 1 Montal; 2 Laur.

Enseignement spécial. Année préparatoire. Calcul. — 1 Monbru; 2 Imbert.

Première année. Mathématiques. — 1 Bousquet; 2 Pagès.

Deuxième année. Histoire naturelle. — 1 Galtié; 2 Sers.

Classe primaire. — Première division. id. — 1 Denons; 2 Combes.

Deuxième division. id. — 1 Pouget; 2 Manhiabal.

Troisième division. id. — 1 Ségol; 2 Bouzerand.

Quatrième division. Lecture. — 1 Palame; 2 Mignot.

Le censeur des Études, T. DURAND.

UNE CYCLONE

Le *Journal des Débats* racontait l'autre jour, que dans une cyclone qui avait ravagé les îles du golfe de Bengale, 215,000 individus avaient été noyés et submergés dans l'espace de deux heures. Ce fait ayant rencontré quelques incroyables scientifiques, le *Journal des Débats* résume aujourd'hui le rapport officiel dont il a été l'objet.

Le lieu de l'inondation est un groupe d'îles situées à l'embouchure du fleuve Megna, au fond du golfe de Bengale, dans une sorte d'entonnoir. Ce territoire, d'une fertilité sans bornes, était habité et cultivé par une population que le dernier recensement évaluait à 1,002,000 âmes. Le flot, le mascaret, haut de 14 à 20 pieds, quelquefois plus quand il rencontrait de la résistance, est entré de la mer dans l'embouchure du fleuve; arrivée à ce point la cyclone l'a retourné, et le flot et le fleuve réunis se sont accumulés et abat-

tus sur les îles et sur les rives. C'était vers minuit; le vent se mit à souffler en tempête, si froid que plus tard on reprenait de la chaleur dans l'eau. Un cri partit : « L'eau est sur nous! » et les habitants surpris et saisis, se réfugièrent comme ils purent dans les arbres; ceux qui n'en eurent ni le temps ni la force furent entraînés dans le courant. Dans ce pays, exposé plusieurs fois par siècle à des ravages semblables, les habitants ont un mode d'installation tout particulier. Cinq ou six maisons de nattes et de chaume, contenant chacune une famille, composent un hameau. Ces habitations sont bâties sur une plate-forme élevée, faite avec la terre prise dans les fossés dont les hameaux sont entourés; le tout est enfermé dans une muraille d'arbres serrés, qui est la meilleure protection contre les invasions du flot. C'est, en effet sur ces arbres que se sont réfugiés les plus heureux; partout où il y avait lacune dans ce rempart naturel, il n'y a eu que des victimes. Ces arbres sont des bambous, des palmiers et surtout des arbres à fortes épines appelés madars. Ces épines ont servi d'instruments naturels de sauvetage, car la violence même du flot soulevait les malheureux naufragés et les portait jusque dans les branches auxquelles ils restaient accrochés. D'autres ont été portés sur des rives voisines par les ruines de leurs maisons qui leur servaient de radeaux.

Cette submersion violente n'a duré que deux heures. A l'aurore, les réfugiés virent du haut de leurs arbres les eaux se retirer, et cette scène devait véritablement ressembler à celle du déluge. Quelques heures plus tard, les survivants descendirent de leur abri et se réunirent sur l'emplacement de leurs maisons emportées. Ils restèrent sans abri et sans nourriture pendant deux jours, et alors ils recueillirent des provisions de riz et grains conservés dans des puits et les firent sécher au soleil, puis ils se construisirent des tentes avec des branches d'arbres.

CHRONIQUE AGRICOLE

(4^e article.)

En publiant le résultat d'expériences si diverses faites par les hommes les plus compétents en viticulture, nous avons voulu donner à ceux qui liront cette chronique agricole, une idée aussi exacte que possible de ce que l'on peut, à l'aide des moyens, expérimentés jusqu'à ce jour, tenter contre le phylloxera.

En première ligne, et préconisé par tous les auteurs que nous avons cités, se trouvent le décortilage et le badigeonnage de la souche. Cette opération si facile paraît non-seulement devoir empêcher le phylloxera de créer de nouveaux points d'attaque dans les vignobles encore préservés, mais il limite les foyers d'infection, et les améliore au point que la vigne semble reprendre une nouvelle vigueur lorsqu'elle est débarrassée de l'insecte né de l'œuf d'hiver, dont la mission est de venir renouveler les qualités fécondantes du phylloxera des racines. Sans cette régénération, cette espèce deviendrait peu à peu stérile, et au bout d'un certain temps devrait fatalement se perdre. C'est donc contre ce pueron que doivent se porter tous les efforts des propriétaires; le décortilage sera un excellent moyen, et grâce au gant inventé par M. Sabaté, cette opération devient facile et peu coûteuse. Le badigeonnage avec les substances toxiques indiquées dans les articles que nous avons cités, ne peut que confirmer et assurer l'effet du décortilage,

en détruisant d'une manière inévitable tout ce qui aurait échappé à cette opération.

Quant au traitement par les insecticides des vignes déjà attaquées, on a pu voir que le sulfocarbonate de potassium, le sulfure de carbone coaltaré, les cubes Rohart paraissent tous avoir donné de bons résultats. A chacun d'essayer ce qu'il croira le plus pratique, le plus efficace. Quant à nous, nous croyons les cubes Rohart d'une application plus facile et moins coûteuse, et pouvant parfaitement remplir le but proposé, autant toutefois que ce but peut être atteint.

La Société d'agriculture du Lot, désireuse de venir en aide aux propriétaires, se met à leur disposition pour leur faire venir aux meilleures conditions, soit les gants Sabaté, soit les cubes Rohart, soit tout autre insecticide qu'elle leur livrera au prix coûtant, en leur donnant sur le mode d'emploi, tous les renseignements qu'elle aura pu recueillir. On peut s'adresser au conservatoire de cette Société, rue du Lycée, à Cahors.

Monsieur le comte de Lavergne après avoir donné les moyens qu'il croit pratiques pour détruire le phylloxera, ajoute comme on a vu plus haut : « Si la vigne est tellement ravagée qu'elle ne puisse plus payer les frais de culture, il vaudra mieux l'arracher et la replanter avec des cépages résistants. »

Comme le triste état de la vigne dont parle ce savant viticulteur, peut malheureusement se montrer dans le Lot, s'il n'y a déjà été observé, il ne sera pas inutile de dire quelques mots de ces cépages.

Tout le monde sait que le phylloxera est une malheureuse importation d'Amérique. Or il a été remarqué que ces plants américains qui ont porté chez nous la dévastation et la ruine, ont survécu seuls au milieu des milliers d'hectares de vignes qui avaient été détruits par le fléau. Ce fait surprenant ayant été étudié avec soin il a été reconnu d'une manière certaine que plusieurs plants américains, résistaient au puceron, que leurs racines ne se décomposaient pas sous l'action des innombrables piqûres qui leur étaient faites par leur ennemi microscopique. Ces racines ayant même été analysées avec soin, comparativement avec des racines de vignes françaises, on a découvert par cette analyse quelques substances n'existant pas, ou en bien plus faible proportion dans les racines indigènes que dans les racines étran-

gères, ce qui peut parfaitement expliquer le fait de cette résistance auquel on n'avait jusqu'alors pu attribuer aucune cause. Enfin de l'expérience des agriculteurs, confirmée par l'analyse de la science, il est résulté une telle confiance de la part des propriétaires du Gard et de l'Hérault, que des millions de plants américains sont plantés tous les ans, à la place ou les vignes françaises ont succombé.

Pour traiter cette deuxième partie de la question du phylloxera, on nous permettra de faire comme nous avons fait pour les insecticides, et nous citerons quelques extraits d'un très remarquable rapport, fait par M. Piola, président de l'Association viticole de l'arrondissement de Libourne, sur un voyage d'exploration viticole qu'il a fait dans le midi de la France.

A suivre.

La présence du phylloxera vient d'être signalée à Beynost, près de Miribel, sur les bords du Rhône.

La présence de l'insecte a été également constatée sur des ceps de vigne, aux environs de Meximieux.

(Rhône).

Nouvel appareil indicateur des levées des boîtes aux lettres urbaines et rurales.

L'Administration générale des Postes a introduit une importante amélioration dans les boîtes aux lettres des villes et des campagnes.

Cette amélioration consiste dans un appareil indicateur du numéro d'ordre de chaque levée successive et du jour de la semaine (dit système Thiéry).

Le nouvel indicateur, dont beaucoup de communes sont déjà pourvues, se compose de deux cadrans mobiles fixés au moyen d'éroues et se desserrant à volonté. Ces cadrans portent inscrits sur les deux faces ; le plus grand, les jours de la semaine ; le plus petit, des numéros d'ordre destinés à faire connaître les levées successives. Sur le devant de la porte des boîtes, sont pratiquées des ouvertures par lesquelles les indications des cadrans sont reproduites de l'intérieur à l'extérieur, où elles se combinent avec l'inscription



tion et permettent au public d'être exactement renseigné au moment de mettre une lettre à la boîte.

Telle est la description de l'indicateur Thiéry. Il s'adapte à toutes les boîtes actuelles, sans autre frais que celui du prix de la porte.

chargé de vous dire... Que votre rupture avec Ottorino ne peut manquer de le rendre suspect... Qu'en somme ce jeune homme... Sait trop de choses... Est trop dangereux... Et qu'il faudrait... Le faire taire.

Visconti vit où voulait en venir Pelagrua avec ces insinuations perfides. Il répliqua avec un froid sourire :

— Tu diras à Lodrisio de dormir tranquille. Je connais Ottorino, et je me porte garant de sa fidélité en tout temps, en toute circonstance. Il peut me haïr, désirer ma mort, mais me trahir, jamais !

— Je disais seulement... Au reste, je me garderai bien de toucher à un cheveu de sa tête.

— Oui, garde-toi d'y toucher ! s'écria Marco, et il se tut un moment, hésitant, comme s'il avait quelque sujet important à traiter et ne savait comment s'y prendre pour ne pas laisser deviner sa pensée. Enfin il laissa échapper cette question :

— Qu'a-t-on dit à Milan du chevalier inconnu qui a vaincu Ottorino ?

— On en a tant dit. Les uns prétendaient que c'était le fils de Ruscone, d'autres, un chevalier du roi Robert ; mais le jeune homme, dès qu'il revint à lui, dit à plusieurs de ses amis qu'il n'y avait que vous en Italie capable de porter un tel coup.

Théâtre de Cahors

Direction de M. Bontines.

Spectacle de Jeudi 25 Janvier.

LES PETITES MAINS.

Comédie nouvelle en 3 actes.

Vatinelle, MM. Delaistre.
Courtin, Nicolaudy.
Jules Delaunay, Brunet.
Chavarot, Virol.
Desbrazures, Ernest.
Lorin, Berlan.
Amélie, femme Vatinelle, MM^e Belval.
Anna, fille de Courtin, Lydia.
Madame de Flécheux, Sicre.

Le Post-Scriptum

Comédie nouvelle en un acte, du Théâtre-Français, de M Emile Augier, de l'Académie française.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 24 janvier, soir.

S'il faut en croire les on-dit, M. Waddington préparerait en ce moment un projet de loi sur l'instruction publique destiné non à établir immédiatement l'instruction gratuite et obligatoire comme le propose M. Marion, mais à rapprocher le moment où la gratuité et l'obligation pourront être établies, en augmentant considérablement le nombre des écoles existant actuellement, conditions indispensables pour arriver au but qu'on se propose. Ce projet est très avancé et sera déposé sous très peu de jours.

Il implique la nécessité d'ouvrir au ministère de l'instruction publique un crédit assez considérable et c'est peut-être là l'écueil contre lequel il risque d'échouer.

La séance d'hier à la Chambre des députés a été telle qu'on le prévoyait. Seule la proposition de M. Pascal Duprat, demandant la nomination d'une commission d'enquête sur les emprunts d'Etats étrangers a donné lieu à un débat assez vif entre M. Lockroy qui la combattait et le rapporteur M. Dreu qui la défendait. Ce dernier a triomphé enfin et la proposition a été prise en considération.

La séance a duré 3 heures à peine et la Chambre a fixé à vendredi sa prochaine séance publique, jeudi étant réservé pour la nomination dans les bureaux de la commission du budget. Rien d'important dans la question d'Orient. Le marquis de Salisbury seul, a quitté Constantinople jusqu'à présent. Le général Ignatieff, dont le mauvais temps dans la mer Noire a retardé le départ, a dû partir aujourd'hui pour le Delta.

d'hui pour le Delta.

La Porte va envoyer aux puissances une circulaire expliquant les motifs qui ont dicté sa réponse à la Conférence.

Elle s'occupe, dit-on, des conditions de paix avec la Serbie et le Monténégro, mais on remarque qu'en même temps le ton des journaux devient belliqueux. Ils prétendent que le départ des ambassadeurs met fin à l'armistice, puisqu'il n'avait été consenti que pour permettre la réunion de la Conférence et les pourparlers diplomatiques. Certains journaux demandent donc que la guerre recommence immédiatement, et que les troupes turques envahissent sans retard la Serbie et l'Herzégovine.

Il convient d'ajouter que, pendant que la Serbie sollicite, ainsi que je vous le disais hier, la médiation de l'Angleterre pour négocier la paix avec la Turquie, celle-ci, s'il faut en croire un télégramme de Vienne publié par les journaux russes, se serait adressée dans le même but à l'Autriche, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Vienne, qui serait allé trouver pour cela, le comte Andrassy à Pesth.

Un télégramme de Constantinople prête à la Porte l'intention de demander à la France quelques officiers instructeurs pour sa gendarmerie, et à l'Angleterre quelques financiers pour la réorganisation de ses finances.

Les autorités d'Irun viennent de faire arrêter le curé d'une des paroisses de cette ville qui leur avait refusé son concours pour la formation des listes pour le tirage au sort. Ce curé a été conduit à Passages et embarqué sur un navire de guerre à bord duquel il sera prisonnier.

Les succès de Diaz continuent au Mexique. Il est maître de toute la République, sauf les deux Etats de Chimalma et de Sinaloa.

Le général Iglesias s'est réfugié à Mazatlan, et l'ex-président Lerdo est parti pour San-Francisco.

Tous les journaux et correspondances partis hier de Paris et de Versailles annoncent que les choix des trente-trois commissaires pour la commission du budget seront vivement disputés. C'est aujourd'hui même jeudi que cette nomination a lieu. Il y avait lutte entre M. Germain, du centre-gauche, et M. Gambetta; mais M. Germain vient de se retirer. La lutte existerait alors, dit-on, entre M. Gambetta et M. Leon Say, ministres des finances; mais ce dernier préfère assurément M. Gam-

d'excuse, sorti comme un chien échaudé, et en attendant que son maître le fit appeler pour le congédier il se mit à méditer sur ces paroles et cette colère.

Il avait toujours cru, comme tout le monde, que Marco ne voyait en Béatrix qu'un obstacle au mariage d'Ottorino avec la fille de Ruscone. Il savait combien Marco tenait à ce mariage, et connaissant son caractère, il le croyait capable dans son dépit de se porter à toute sorte d'extrémités. Quand Marco combattit contre son cousin, Pelagrua était seul dans le secret. C'était à lui que Visconti s'était adressé pour trouver un morion et un écuyer inconnu dans ces parages. Il pensa que Marco n'avait agi ainsi que pour se venger de ce que le jeune homme avait manqué à sa parole.

Quand Marco, avant de partir, lui recommanda de veiller sur Ottorino et ses relations avec la famille del Balzo, Pelagrua n'eût aucun soupçon.

En parlant à son maître, il était loin de s'imaginer quelle impression ses discours allaient produire sur son esprit.

Mais cette colère subite l'éclaira ; il comprit qu'elle cachait un mystère ; il commença à penser que Marco pourrait bien être lui-même épris de cette jeune fille pour laquelle il montrait un si tendre intérêt. Il se rappela toutes ces actions

betta à M. Germain dans lequel il a envisagé longtemps un compétiteur ministériel.

Depuis plusieurs jours, on voit les membres de l'extrême-gauche négocier avec les bonapartistes une entente pour faire nommer commissaires des députés hostiles au Sénat et peu favorables au ministère. Ces négociations dont la presse entière s'occupe sont très naturelles de la part des radicaux. Mais que penser des bonapartistes?... Ils cherchent toujours et de plus en plus à pêcher en eau trouble. Le *Moniteur universel* assure que les radicaux se seraient ravisés, et auraient reconnu que, même avec l'appui des bonapartistes, ils ne pourraient obtenir la majorité. En conséquence suivant un bruit assez accrédité, un autre plan aurait été adopté, et l'entente de toutes les gauches triompherait.

Nous ferons connaître samedi le résultat de cette lutte importante, dont il est difficile encore de prévoir la signification.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 25 janvier 3 h. 30 soir

L'incertitude continue pour la nomination de la commission du budget. On croit à la majorité de la gauche modérée contre les radicaux et les bonapartistes ; mais la majorité de la commission élira M. Gambetta président, afin de prévenir un plus grand désaccord entre les républicains.

Bourse de Paris

Cours du 25 Janvier.

Rente 3 p. %..... 72.00
— 4 1/2 p. %..... 102.75
— 5 p. %..... 107.40

| VALEURS DIVERSES au comptant. | CLOTURE du 24 janv. | CLOTURE précédente |
|-------------------------------|---------------------|--------------------|
| Banque de France.. | 3.540 » | 3.540 » |
| Crédit foncier.... | 636 25 | 625 » |
| Orléans-Actions... | 1.082 50 | 1.076 25 |
| Orléans-Obligations. | 332 50 | 332 50 |
| Suez..... | 655 » | 658 75 |
| Italien 5 %..... | 71 10 | 70 10 |

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

dont il ne s'était pas bien rendu compte, et cette nouvelle indication acheva de le mettre sur la voie.

Marco, dès qu'il fut seul, s'assit à une table, écrivit cinq ou six lettres, fit de nouveau appeler Pelagrua et les lui remit avec quelques instructions sur la manière de les faire parvenir. Il lui parla encore de son château de Rosate et des travaux de dépense à exécuter.

— Quant à Ottorino ajouta-t-il, je suis sûr qu'il ne reparaitra pas à Milan. S'il y revient, le comte del Balzo ne le recevra pas dans sa maison. Dans tous les cas, surveille-le comme tu l'as fait jusqu'ici, et s'il y a du nouveau, informe-moi sur le champ.

— Je le ferai, répondit Pelagrua, mais si je venais à découvrir... A ce qu'on dit, la petite est déjà fiancée... Et des noces sont bientôt faites... Quoique le père...

— Mais-y obstacle, dit Marco.

— Mais Comment ? Car...

— De toute manière, reprit Marco, empêche-le. Agis selon les circonstances et instruis-moi promptement.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

25 janvier 1877. (84)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DU TREIZIÈME SIÈCLE

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XIX.

(Suite.)

— Depuis le jour du tournoi, vous pouvez être certain qu'il n'y a pas remis les pieds. J'ajouterai que, pour exécuter fidèlement vos ordres, j'ai gagné un écuyer du comte. Il me coûte les yeux de la tête, le brigand, mais il me sert en ami, et rien ne se fait dans cette maison sans que je le sache une heure après.

Marco ne répondit pas.

— Si vous voulez encore être plus sûr, continua le fripon, et n'avoir rien à craindre, vous pouvez vous en rapporter à moi... Je sais accommoder certains ragouïs... Et justement Lodrisio m'avait

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

LA NATURE, Revue des sciences.
 Le Journal la Nature a pour but de vulgariser la science de la bonne acception du mot, c'est-à-dire sans l'amoinrir et sans la dénaturer. Il retrace le tableau complet de l'histoire de la science, dont l'actualité lui fournit les sujets. Il constitue un annuaire, édité avec grand luxe, et illustré de magnifiques gravures, de cartes, de diagrammes, qui accompagnent le texte en l'éclaircissant sans cesse. Le domaine dont il fait l'exploration est si vaste qu'il ne peut être parcouru avec fruit que par un grand nombre de spécialistes. Aussi la rédaction de la Nature est elle formée d'un groupe d'astronomes, de

physiciens, de chimistes, de médecins, d'ingénieurs, de naturalistes, qui ne parlent que des sujets avec lesquels ils sont familiers. On a bien caractérisé le Journal la Nature en disant qu'il est à la fois le *Magasin pittoresque* de la science et le *Tour du Monde* savant et industriel. Il pénètre partout où se font les grandes recherches et les importants travaux; il ouvre à ses lecteurs les établissements scientifiques, les laboratoires, les musées, les collections, les usines; il suit l'explorateur dans ses voyages; il prend part aux congrès scientifiques aux réunions des sociétés savantes; il se fait l'écho de toutes les manifestations du progrès.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER
 Paraît tous les Dimanches.
 Résumé de chaque numéro : Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes par des Chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. AN dances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.
 Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.
 Paris. — 45, rue Vivienne, 45. — Paris
 Envoyer mandat ou timbres postes.

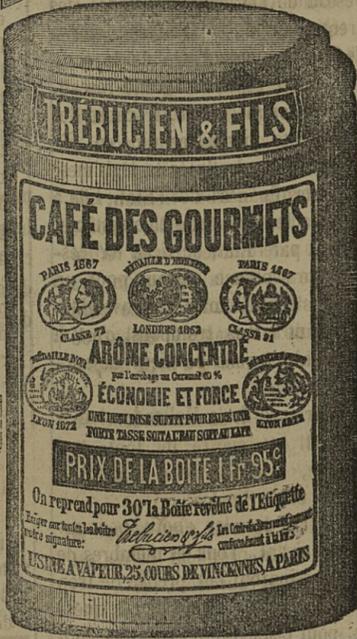
MAUX D'ESTOMAC, GASTRITE
 Les personnes âgées, faibles de poitrine, au malades de l'estomac et des intestins, les convalescents, auxquels l'usage du chocolat et du café est interdit, trouveront dans le **Racahout de Delangren** un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. Dépôts dans chaque ville. (Se méfier des contrefaçons.)
 Avis. — On demande des représen-

tants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

TAMAR INDIEN GRILLON
 Fruit laxatif rafraichissant
c. CONSTIPATION et Hémorrhoides
 Phlé 25, r. Grammont, Paris. — Bte 250. Poste 2.75
 Dépôt dans toutes les pharmacies.
 Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

CAFÉ DES GOURMETS
 TOUTES LES BOITES DOIVENT ÊTRE SCELLÉES PAR UNE BANDE PORTANT LE NOM : **TREBUCIEN & FILS**
 Se défier des Fraudes DANS LES BOITES OUVERTES POUR DÉTAILLER



1877
CALENDRIER DU DÉPARTEMENT DU LOT
 EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.
 Cahors, imprimerie de A. Layton

LES CÉLEBRITÉS MÉDICALES recommandent l'emploi du **SAVON ROYAL de THRIDACK de VIOLET** pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau, du visage et des mains.

1877
ANNUAIRE
 STATISTIQUE & ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU LOT
 PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION DE M. LE PRÉFET PAR MM. LES CHEFS DE DIVISION DE LA PRÉFECTURE.
 SE TROUVE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS
 1877

MASTIC DULAC
 POUR GREFFER A FROID à l'usage de l'arboriculteur et du pépiniériste. Plusieurs Médailles et Mentions honorables. Emploi facile, réussite assurée des Greffes. — Dépôt général : pharmacie LACOMBE, à Cahors. Se trouve dans les principales épiceries.

CONTOU
 BOULANGER Rue Saint-James, à Cahors. PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ. FAIT DES COQUES Tous les Dimanches.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE A CAHORS, 10, RUE DE LA MAIRIE, 10, Maison de la pharmacie Vinel.
G. KOLB
 Médaille de bronze Médaille d'argent
 PHOTOGRAPHIE PORTRAITS APRÈS DÉCÈS
 en tous genres et de toutes grandeurs Agrandissement, Reproduction VUES ET MONUMENTS
 SPÉCIALITÉ POUR GRECQUES ET MOSAÏQUES
 ON POSE PAR TOUS LES TEMPS
 Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS
 A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
 HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES
 Accord et réparation — Vente, échange et locaton.

DREYFUS FRÈRES & Co
 DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du **GUANO DU PÉROU**
 Loï du 11 Novembre 1869
GUANO DISSOUS DU PÉROU
 Convention du 15 Avril 1871
 DÉPÔTS EN FRANCE
 Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYE et Co. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Mare GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et Co. Metz, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

NÉVRALGIES SANS INJECTIONS!
 MIGRAINES, Vertiges, spasmes, crampes, d'estomac, Fièvres intermittentes et toutes les maladies nerveuses sont guéries instantanément par les **DRAGÉES de BELLECONTRE**, antidémagogues et fébrifuges. Prix : 5 fr. le fl. Expédition franco. Ecrire à Paris, Ph. TARIN, pl. Petits-Pères, 9; à Rouen, au Dr Bellecontre, (Traitement et Consultations par correspondance). Se vendent dans toutes les Pharmacies.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
 DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**
 Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

50 LIVRAISONS A 10 centimes CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
 ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE
CINQ-MARS
 OU Une conjuration sous Louis XIII
 PAR ALFRED DE VIGNY
 DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
 CALMANN LÉVY, éditeur, rue Auber, 3, boulev. des Italiens, 13, à la LIBRAIRIE N^o 10 SÉRIES A 50 centimes CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LA VELOUTINE
 EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Poix

OCCASION A VENDRE
 UNE EXCELLENTE MACHINE DU MEILLEUR MODÈLE à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 syphons. S'adresser au bureau du Journal.